



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 21 juin 2018 à 19h00

à l'Aula de la salle de spectacles du Pré-aux-Moines de Cossonay

Présidence : M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel.

Secrétaire : M. Emile Favre

Présences : Selon la liste des présences

M. Laurent Guignard, Président, ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation.

Il remercie la commune de Cossonay pour la mise à disposition des locaux pour la tenue de cette assemblée.

M. Guignard rappelle que Mme Dominique Bickel, dévouée secrétaire du Conseil intercommunal, qui a renoncé à cette partie de son activité, sur demande du Comité du conseil, ceci pour éviter le cumul des fonctions de secrétaire du Comité directeur et de secrétaire du Conseil intercommunal. Elle est vivement remerciée de son travail et de sa disponibilité durant son mandat. Le Président précise que le poste a été mis au concours et que le procès-verbal de cette séance sera rédigé par M. Emile Favre.

Il informe et s'excuse d'avoir omis d'insérer les élections statutaires à l'ordre du jour. Il propose donc d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, soit les élections du Président, du Vice-Président et des scrutateurs. Les modifications telles que proposées sont acceptées à l'unanimité.

1. Liste des présences

Communes excusées : Bougy-Villars, Buchillon, Chevilly, Echichens, Montherod, Montricher, Pampigny, Saint-Livres, Tolochenaz et Vaux-sur-Morges.

Est également excusée : la Ligue Vaudoise contre le Cancer.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Guignard prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont :

- Madame Sylvie Ciana, Municipale, de la Commune d'Aclens,
- Madame Christine Vuffray, Municipale, de la Commune de Chigny,
- Monsieur Daniel Vuille, Municipal, de la Commune de Cottens,
- Monsieur Gilles Dolivo, Syndic, de la Commune de Moiry,
- Madame Nicole Reymond, Municipale, de la Commune de La Sarraz,
- Monsieur Willy Favre, Municipal de la Commune de Lavigny,
- Madame Marinette Donadeo, Municipale de la Commune de Saubraz.

M. Guignard demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

3. Désignation d'un secrétaire ad intérim

Malgré plusieurs contacts infructueux pour trouver un(e) secrétaire, M. Guignard propose que M. Emile Favre, secrétaire municipal de la commune de Bremblens, soit désigné pour la rédaction du procès-verbal de cette séance. L'assemblée n'a pas d'objection à formuler et accepte cette proposition.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour est accepté à la majorité des membres présents (3 abstentions).

Le Président remercie Mme Bickel pour sa rédaction.

5. Approbation du rapport d'activité 2017

M. Guignard ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le rapport d'activité 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie chaleureusement le Comité de direction pour son excellent travail.

6. Préavis N° 3/06.2018 : comptes de l'exercice 2017

M. Guignard donne la parole à M. Michel Siegrist, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent l'approbation des comptes, ceci conformément aux conclusions formulées sur le préavis du Comité de direction.

M. Guignard remercie M. Siegrist et ouvre la discussion.

M. Pierre Siegwart, délégué de la Municipalité de Vufflens-le-Château, remercie le Comité de direction pour la présentation détaillée des comptes. Il constate que le compte « fonds de réserve pour matériel informatique » présente un montant disponible de CHF 375'000.00, alors que d'après lui, c'est le Département de la formation et de la jeunesse qui fournit l'ensemble du matériel informatique.

M. Vouillamoz, Directeur, l'informe qu'effectivement la DSI (direction des systèmes d'information) finance partiellement le parc informatique des bureaux d'assurances sociales du Canton. Toutefois, la future unité de Morges, en raison notamment du regroupement des bureaux, doit faire l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le service des ressources humaines. Il précise que dans le budget 2018, il est mentionné le prélèvement d'une certaine somme sur ce fonds de réserve.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote par chapitres.

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'approuver les comptes 2017 relatifs aux buts principaux, CSR-RI et AAS,
2. D'approuver les comptes 2017 relatifs au but optionnel, AJEMA et AFJ

Le Président remercie le Comité de direction pour la bonne tenue des comptes.

7. Préavis N° 1/03.2018 : Indemnités du/de la secrétaire du Conseil intercommunal

M. Guignard, désirant intervenir sur ce point de l'ordre du jour, sollicite Mme Sandrine Verardo, membre du bureau du Conseil, pour diriger les débats sur ce préavis.

Mme Verardo passe la parole à M. Pernoud, rapporteur de la Commission ad'hoc pour la lecture du rapport et profite de son temps de parole pour rappeler l'importance du bon fonctionnement d'un Conseil intercommunal. A l'unanimité, les membres de cette Commission proposent l'approbation des conditions formulées par le préavis du Comité de direction, à savoir que le/la secrétaire soit rémunéré au temps consacré à un tarif horaire de CHF 46,23/heure brut.

La discussion ouverte, M. Guignard soulève les nombreux échanges de mails avec les communes sur les conditions proposées pour l'engagement d'un(e) secrétaire du Conseil. Il rappelle la nécessité d'engager un(e) secrétaire directement rattaché au Conseil intercommunal. Il précise que la solution d'un tarif horaire se justifie par rapport à un salaire fixe et que le montant proposé correspond à la classe 5 de l'échelle des salaires, valable pour un secrétaire confirmé.

M. Siegwart, municipal de Vufflens-le-Château, fait remarquer que le/la secrétaire ne fait que rédiger un procès-verbal et qu'il serait judicieux de mandater un(e) employé(e) de l'ARASMAC pour effectuer ce travail.

Mme Valérie Induni, municipale de Cossonay, informe que la Commission a bien fait son travail, que le tarif horaire proposé est justifié et qu'elle est favorable à la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif.

Mme Sylvie Podio, Présidente du Comité de direction, informe que le rôle du secrétaire ne se limite pas à la rédaction du procès-verbal. Il lui est notamment demandé de préparer les séances, d'assurer l'envoi des convocations, d'effectuer l'archivage des documents, de contrôler le suivi des décisions etc. Elle profite de son temps de parole pour remercier l'assemblée d'avoir accepté les comptes et la gestion de l'exercice 2017.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A la majorité, moins 2 avis contraires et 3 abstentions, le préavis est accepté tel que présenté par le Comité de direction.

8. Election d'un(e) secrétaire du Conseil intercommunal

M. Guignard informe avoir effectué dès janvier 2018, en collaboration du service des ressources humaines de l'ARASMAC, une recherche d'un ou d'une secrétaire du Conseil. Plusieurs candidatures ont été étudiées et le choix s'est porté sur M. Emile Favre, secrétaire municipal de la commune de Bremblens. Il est procédé à son assermentation et il est élu par acclamation.

Elections statutaires

Pour l'élection du Président, M. Guignard cède sa place à Mme Verardo. Elle informe que M. Guignard accepte un nouveau mandat. Elle ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Guignard est élu Président par acclamation pour une année supplémentaire.

M. Guignard reprend son poste pour l'élection du Vice-Président. Il informe que M. Andreas Sutter, municipal de Tolochenaz, excusé pour cette assemblée, accepte une réélection. Aucune autre proposition ni objection ne sont formulées, M. Sutter est élu Vice-Président pour une année. Il est passé à l'élection des 2 scrutateurs. Mme Sandrine Verardo, municipale d'Allaman et Mme Caroline Bersier, municipale de Bussy-Chardonney acceptent une réélection. Elles sont élues par acclamation pour une année.

MM. Claude Schaer, municipal de Mauraz et M. Alain Bonzon, municipal de Pompaples sont élus scrutateurs suppléants pour une année.

9. Communications du Comité de direction

Mme Podio, Présidente, donne des informations sur la réorganisation des Agences d'Assurances Sociales. Elle informe qu'une décision rapide a été prise en raison du départ à la retraite de 2 collaboratrices. Profitant de cette opportunité liée à ces départs pour étudier la possibilité de regrouper les agences, le Comité de direction a procédé à une analyse qui a amené l'idée de regrouper les agences de St-Prex et d'Aubonne dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges et de réunir les agences de Préverenges et de Morges à l'avenue de Lonay 2 à Morges dès juin 2018. Cette réorganisation permettra de renforcer les synergies entre les différents services.

Mme Podio en profite pour informer le conseil intercommunal sur l'avancée du projet cantonal Unités communes ORP-CSR. Le canton et la Ville de Lausanne ont mené un projet pilote qui consistait à faire orienter certains bénéficiaires du RI dans une unité regroupant des assistants sociaux des CSR et des conseiller ORP. Ensemble, ils ont effectué un suivi plus serré de ces bénéficiaires, les règles concernant l'inaptitude au placement ont en outre été assouplies et le suivi prenait en compte tant les problématiques sociales que professionnelles des usagers. Cette expérience s'est avérée positive car elle a conclu à un retour à l'emploi plus élevé que des bénéficiaires n'ayant qu'un suivi CSR, ainsi qu'un maintien en emploi plus élevé. Dès lors, le Conseil d'Etat souhaite généraliser cette mesure à l'ensemble du territoire cantonal. A l'origine, il était prévu 4 unités communes sur l'ensemble du canton. Pour Morges cela signifiait d'accueillir l'Unité commune et « d'exporter » le CSR et ses usagers sur la région Nyonnaise. Cette proposition a été contestée par le conseil des régions d'action sociales, au final nous avons obtenu un premier préavis positif pour la variante 6 unités communes et 10 CSR, avec l'objectif de ne pas avoir d'augmentation de charge pour les communes. Dans cette configuration Morges et Yvonand n'aurait qu'une unité commune et deux CSR. La mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} janvier 2019

Afin d'optimiser la prise en charge et de maintenir 10 régions d'action sociales pour des raisons de proximité il implique de regrouper les agences et les CSR en une seule entité de conseil et de décision en matière de prestations sociales. C'est aussi dans cette vision que s'inscrit la volonté de regrouper les agences.

10. Divers et désignation du lieu de la prochaine séance

M. Siegwart, municipal de Vufflens-le-Château, regrette le manque de sérieux (40 % des membres de la commission excusés) et d'investissement des membres de la Commission de gestion. Il rappelle que selon les statuts, les droits d'investigations sont illimités et souhaite un rapport de gestion plus détaillé.

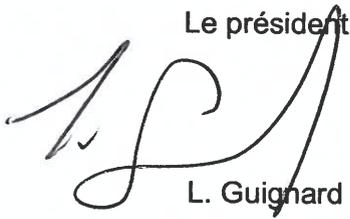
Mme Podio lui répond que Mme la Préfète procède, comme pour les communes, à une visite annuelle de l'Association à laquelle elle contrôle le bon fonctionnement et le respect des institutions. En outre, elle précise que la Commission de gestion peut faire usage de ses droits en tout temps.

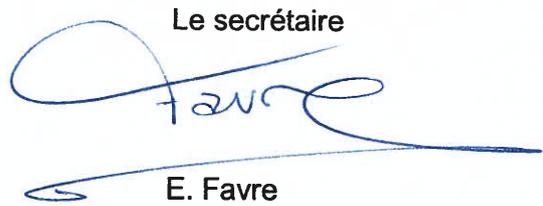
Mme Fabienne Favre, municipale d'Eclépens, se dit surprise de la remarque de M. Siegwart et certifie que la Commission de gestion a fait correctement son travail, que le Comité de direction mérite respect et reconnaissance pour son travail.

M. Guignard informe que le lieu de la prochaine séance du Conseil du jeudi 27 septembre 2018 sera communiqué ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, M. Guignard remercie la Municipalité de Cossonay pour la collation offerte à la fin de cette assemblée.

La séance est levée à 20h15.

Le président

L. Guignard

Le secrétaire

E. Favre

Morges, le 25 juin 2018

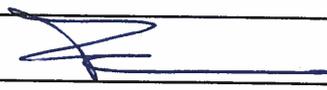
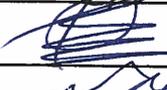
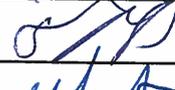
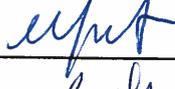
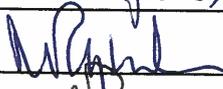
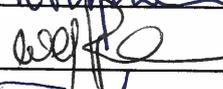
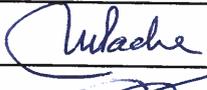
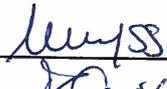
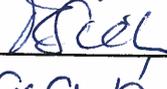
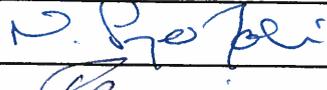
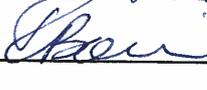
LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

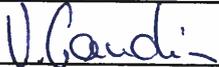
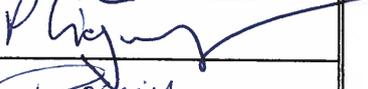
ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

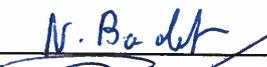
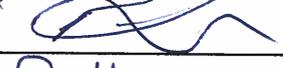
**du jeudi 21 juin 2018, à 19h00
à l'Aula de la salle de spectacles du Pré-aux-Moines, à
1304 Cossonay**

62 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du délégué (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	CIANA SYLVIE	
Allaman	VERAROC Sandrine	
Apples	DUBOIS MARC	
Aubonne	ORSTAZ Michel	
Ballens	ROCHET Anne-liz	
Berolle	GRAS Anne-Catherine	
Bière	PROPRIZ René	
Bougy-Villars	Excusé	
Bremblens	COBBO Yves	
Buchillon	Excusé	
Bussy-Chardonney	Bersier Caroline <small>arrivée en retard</small>	
Chavannes-le-Veyron	Honsberger André	
Chevilly	Excusé	
Chigny	Christine Vuffray	
Clarmont	Palabrin Roberta	
Cossonay	Induni Valérie	
Cottens	Daniel Vuille	
Cuarnens	Pastreinet Laurence	
Denens	Ph. Stuck	
Denges	François Monnin	
Dizy	FAVRE Nathalie	

Echandens	K. Zürrn	
Echichens	Excusé	
Eclépens	Favre Fabienne	
Etoy	Excusé	
Féchy	Excusé	
Ferreyres	Boulbssa	
Gimel	Beyer Aure-Louence	
Gollion	Fernoud P D	
Grancy	Nichol Guyard	
La Chaux	Gues Catherine	e. Gues
La Sarraz	Raymond Nicole	
Lavigny	FABRE Willy	
L'Isle	BAPST Jean-Louis	
Lonay		
Lully		
Lussy	MARGARITA PACHE	
Mauraz	Claude Scherer	
Moiry	DOZIVO GUY	G. Julien
Mollens	Schaub Pierre-Alain	
Montherod	Excusé	
Mont-la-Ville	Rochat Huguelte	
Montricher	Excusé	
Morges	mélanie wyss	
Orny	Margline Siebe	
Pampigny	PUNATHIOT Claude	Excusé
Pompaples	Bouzan Alain	
Préverenges		
Reverolle	Peyer Jean Nicole	
Romanel-sur-Morges	Isabelle Bouvin	
Saint-Livres	Excusé	

Saint-Oyens	Mercedes Puteo	
Saint-Prex	Barbara Regamey	
Saubraz	Christine Jorodes	
Senarclens		
Sévery	Valérie Gaudin	
Tolochenaz	Excusé	
Vaux-sur-Morges	Excusé	
Villars-sous-Yens	Syndic	
Vufflens-le-Château	SIEGWART PIERRE	
Vullierens	Berni Fabienne	
Yens	Humbert Charlotte	

COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC

Nom, prénom	Fonction	Signature
PODIO Sylvie	Présidente	
BAUDET Nicole	Membre	
LINCIO Pascal	Membre	
MULLER Ruth	Membre	
SEVERIN Tania	Membre	
TINGUELY Carine	Membre	Excusée
WÜST Thi Ngoc Tu	Membre	Excusée
VOUILLAMOZ Daniel	Directeur ARASMAC	
GUIGNARD Laurent	Président CI ARASMAC	

PRÉAVIS N° 03/06.2018**COMPTES 2017 / RAPPORT DE GESTION 2017**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie le mercredi 9 mai 2018 dans les locaux de la Rue Couvaloup 10 à Morges pour discuter du rapport de gestion et des comptes 2017 sur les bases des documents fournis par l'ARASMAC. Cette Commission est composée des membres suivants :

M. Jean-Louis Bapst, Municipal à L'Isle,
M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny (excusé),
Mme Elisabeth Morerod, Municipale à Lonay,
M. Eric Rondot, Municipal à Lully (excusé),
Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy-sur-Morges (excusée)
Mme Puteo Mercedes, Municipale à St-Oyens,
M. Michel Siegrist, Municipal à Grancy.

La séance à Couvaloup a lieu en présence de :

M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC
Mme Sylvie Podio, Présidente du Codir,
Mme Karin Astrie, adjointe de direction et responsable des finances et logistiques,
Mme Ruth Muller, Vice-Présidente du Codir.

Lors de cette séance, M. Vouillamoz et Mme Podio ont présenté de manière exhaustive les comptes 2017 ainsi que les points importants du rapport de gestion répondant à toutes nos questions à notre entière satisfaction. La Commission de gestion les remercie pour les informations fournies.

PREAMBULE

Le rapport de gestion nous est parvenu sous sa forme définitive le jour même, par conséquent nous avons étudié principalement un document provisoire. Le contenu de ce rapport est très complet et met en lumière d'une manière appréciable et claire le travail de l'ARASMAC.

Les comptes de fonctionnement 2017 nous ont été présentés par centre de charge conjointement au document contenant les commentaires pour les rubriques nécessitant un éclaircissement.

Ces documents sont très complets et de grande qualité et contiennent toutes les explications dont nous avons besoin. D'autant plus qu'ils sont complétés par le préavis du Codir. La Commission ne souhaite pas paraphraser ces documents et ne retiendra que trois éléments qui lui semblait important de souligner.

DISCUSSION

Discussion 1 - D'une manière générale la politique....

Une réorganisation de la politique socio-sanitaire est en travaux au niveau du département de M. Maillard. Sans ligne directrice claire au niveau cantonal, l'ARASMAC ne peut aujourd'hui prendre de décisions quant à son organisation future (locaux, ressources humaines, administration). Cela reste un travail d'équilibriste entre les volontés politiques cantonales, les nouvelles données informatiques et l'évolution des besoins et demandes de ses usagers. Ceci ne rend pas la tâche facile pour une projection à moyen terme. Il est évident que des virages devront être pris, mais le sens du virage n'est pas encore connu !

Discussion 2 - Les bureaux bougent

Les bureaux des AAS vont passer de cinq centres à trois. Saint-Prex, Préverenges et Aubonne vont fermer dans quelques temps pour laisser la place à deux centres à Morges et un à Cossonay. Ceci a pour but d'avoir à peu près 600 dossiers à traiter par centre.

Notons également que le montant de CHF 20'000.- qui avait été demandé en 2017 pour une étude de recherche des nouveaux bureaux à Morges n'aboutira pas en fonction des nouvelles directives politiques. Il n'y aura vraisemblablement pas besoin de nouveaux bureaux.

Discussion 3 - Réforme Curatelle

Cette Réforme adoptée le 1er janvier 2018 a amené un travail supplémentaire à l'ARASMAC. En effet, les agences d'assurances sociales ont été sollicitées afin d'assumer des tâches de recrutement de curateurs volontaires en partenariat avec l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

CONCLUSIONS

Les comptes 2017 ont été vérifiés par la fiduciaire OFISA, selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint.

Le rapport relève que sur la base de leur examen succinct, ils n'ont pas relevé d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dès lors, ils recommandent d'approuver ces comptes tels que soumis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis du Codir 03/06.2018,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes 2017 relatif aux buts principaux, CSR-RI et AAS et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la Commission de gestion de l'ARASMAC
- d'approuver les comptes 2017 relatif au but optionnel, AJEMA et AFJ et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la Commission de gestion de l'ARASMAC
- d'approuver le rapport d'activité 2017

Au nom de la Commission
Le rapporteur
Michel Siegrist

M. Babst Jean-Louis



Mme Morerod Elisabeth



Mme Puteo Mercedes



M. Siegrist Michel



PRÉAVIS N° 1/03.2018***INDÉMNITÉS DU/DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL ARASMAC***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission adoc s'est réunie le 15. 02.2018. À MORGES. En présence de Madame Sylvie Podio Présidente du conseil intercommunal, de monsieur Daniel Vouillamoz directeur .Tinguely Corinne membre du CODIR

La commission était composée des membres suivant: Michel Crottaz Aubonne, Anne-lise Rochat Ballens, Christian Walther Chevilly, Roberta Gatabin Clarmont, Laurence Peytregnet Cuarnens, Pierre-andré Pernoud Gollion désigné rapporteur

1 PRÉAMBULE

Comme communiqué oralement lors du précédent conseil intercommunal et au vu du préavis soumis à notre connaissance. Il en résulte les propositions suivantes :

Le poste de secrétariat actuel est assumé par la même personne, afin de respecter l'autonomie entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif

Le comité directeur propose de respecter cette autonomie et propose d'engager une/un secrétaire adoc

Celui ou celle sera rémunéré comme décrit dans le préavis, soit 1 au temps consacré, soit 2
Au tarif horaire de 46,23 frs, brut

Les incidences financières seront identiques

Les charges financières seront ventilées au prorata dans les mêmes comptes.

2 DISCUSSION

La commission constate que le travail de secrétariat effectué jusqu'à ce jour à donné pleine satisfaction au divers entité législative et exécutive.

Par contre elle est d'avis que toute entité politique mérite une gestion autonome de son comité et au vu de l'importance des décisions qui impacte une population de plus de 80'000 Habitants, il paraît indispensable que les deux comités soient le CODIR et le conseil intercommunal, en vertu de la séparation des pouvoirs et de se mettre à l'abri d'un éventuel Conflit d'intérêt, engager deux secrétaires différentes. Il en va de même dans nos communes respectives

La commission recommande à l'unanimité d'engager un ou une secrétaire au conseil intercommunal au temps consacré et au tarif proposé dans le préavis.

Aucune incidence financière impactera les différentes entités, et les comptes y relatifs

CONCLUSION :

**LA COMMISSION RECOMMANDE A L'UNANIMITE DE SUIVRE
LES PROPOSITIONS DU PREAVIS SOIT D'ENGAGER UN OÙ
UNE SECRETAIRE AU CONSEIL LEGISLATIF
INTERCOMMUNAL DE L'ARSMAC**

GOLLION LE 15 05 2018

LE RAPPORTEUR : PERNOUD PIERRE-ANDRE

LES MEMBRES.

au nom de la commission
Le président-rapporteur
[Prénom NOM]

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du jj mmmm aaaa.